

●●● LE GOUVERNEMENT CLIMAT À LA LOUPE

ANALYSE DE LA DPR AU TRAVERS DU PRISME
DE L'ENVIRONNEMENT



● ● ● **LE GOUVERNEMENT CLIMAT**
À LA LOUPE

ANALYSE DE LA DPR AU TRAVERS DU PRISME
DE L'ENVIRONNEMENT

Rédaction :
Hélène Ancion
Arnaud Collignon
Pierre Courbe
Lionel Delvaux
Noé Lecocq
Marie Spaey
Anne Thibaut
Juliette Walckier
Gaëlle Warnant

Coordination & relecture :
Emmanuelle Fontaine
Alain Geerts

Mise en page & graphisme :
Isabelle Gillard

Editeur responsable :
Marc Bussers
98 rue Nanon, 5000 Namur

© Fédération Inter-Environnement Wallonie,
Octobre 2019

Avec le soutien
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et de la Wallonie



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
ZÉRO DÉCHET	
LA WALLONIE CULTIVE LE TERREAU DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	9
MOBILITÉ	
UNE BELLE AMBITION	13
NATURE	
BIODIVERSITÉ : UNE RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DE L'ENJEU !	17
NATURE	
POLITIQUE DE L'EAU : DES OBJECTIFS ENCORE TROUBLES!	21
CLIMAT	
UNE MUTATION COLOSSALE À CONCRÉTISER	25
TERRITOIRE	
OÙ EST PASSÉ LE STOP BÉTON ?	29
ALIMENTATION	
UN MENU CORRECT MAIS QUI MANQUE DE PIQUANT	35
ÉNERGIE	
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE WALLONNE ATTEND SON PLAN	41
ÉNERGIE	
LA LÉGISLATURE DE LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ? ÇA AVANCE... ..	45
TOURISME	
UN TOURISME LOCAL DE QUALITÉ, MAIS... ..	51
AGRICULTURE	
DES SILLONS PLUTÔT CONVENTIONNELS	55
CONCLUSION	59



INTRODUCTION

Le texte d'introduction de la Déclaration de politique régionale du nouveau gouvernement de Wallonie issu des élections du 26 mai 2019 est intéressant car il révèle la tonalité générale des mesures partagées par ses nouveaux ministres.

Cette ligne politique, et bien sûr les mesures détaillées qui s'ensuivent, est adressée à la fois aux élus du parlement et à l'ensemble de la population.

Cette déclaration fait partie intégrante des outils de base des chargés de mission d'Inter-Environnement Wallonie qui suivent de manière critique les politiques relatives à l'environnement, au développement durable et à la transition écologique de notre société, ici plus particulièrement la société wallonne. Il sert de base à des propositions positives de mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés mais aussi des critiques constructives quand les mesures les plus fragiles tendent à faire les frais de négociations politiques parfois partisans.

Mais cet outil ne doit pas rester exclusivement aux mains de professionnels de l'environnement, il doit être partagé auprès de publics cibles les plus étendus possible. Cette invitation à prendre connaissance de la DPR est le premier objectif du présent dossier.¹

Le second objectif est de partager une lecture critique des mesures proposées dans les matières suivies par IEW. Celle-ci, sans prétendre à la vérité, souhaite donner plus de relief à la lecture du catalogue gouvernemental.

Nous invitons le lecteur à commencer par la lecture du texte introductif que nous reproduisons intégralement dans l'encadré ci-dessous en soulignant (par le recours à l'italique) les points qui nous paraissent déterminants pour les matières qui nous intéressent.

La Wallonie nourrit une triple ambition : une ambition sociale, une ambition écologique et une ambition économique. L'ambition sociale vise à réduire drastiquement la pauvreté et à garantir aux citoyens une vie décente. *L'ambition écologique témoigne de notre volonté d'être exemplaires en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de l'environnement.* L'ambition économique doit permettre à la Wallonie de se hisser parmi les régions de tradition industrielle les plus performantes d'Europe.

¹ Vous trouverez l'intégralité de la Déclaration de politique régionale sur le site du gouvernement www.wallonie.be.

L'urgence climatique et les dégradations environnementales sont telles que la société tout entière est appelée à modifier ses comportements en profondeur. La Wallonie s'inscrit dans l'évolution nécessaire et souhaitable vers la société bas carbone. Elle vise la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030.

Quant au développement économique de la Wallonie, il est vital pour son avenir. La création d'emploi est une clé de voute de son redéploiement. Conscient que l'emploi est un levier important pour combattre la pauvreté, le Gouvernement soutiendra l'insertion professionnelle et la formation en particulier aux métiers en demande (métiers en pénurie et métiers d'avenir) afin de continuer à améliorer le taux d'emploi et à réduire le taux de chômage wallon.

La dimension sociale, enfin, reste primordiale pour une région durement éprouvée par la désindustrialisation du siècle dernier. La Wallonie se doit de soutenir et de permettre l'émancipation de tous ses habitants, en particulier les plus fragiles. Elle mettra donc tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne et de réelles perspectives d'avenir.

Une politique d'investissements ambitieuse sera menée dans des domaines comme la recherche et l'innovation, les infrastructures, *le logement, l'isolation, les énergies renouvelables ou encore la mobilité douce et collective.*

La Wallonie se montrera attractive et accueillante pour les investisseurs, créateurs et entrepreneurs. Elle a l'ambition d'être une région prospère et d'élever la qualité de vie.

Sa triple ambition, sociale, économique et environnementale, le nouveau Gouvernement l'assumera avec force et détermination. L'ensemble des politiques à mener au cours de la législature contribueront à faire de la Wallonie un modèle de développement durable au cœur de l'Europe. Ces politiques aideront chaque Wallonne, chaque Wallon, à vivre mieux, avec un emploi de qualité, dans un environnement préservé et avec une sécurité d'existence accrue. La Wallonie est détentrice d'une histoire remarquable, qui l'a hissée parmi les régions les plus modernes, les plus ouvertes et les plus prospères au monde. Elle dispose d'un potentiel considérable pour l'avenir, que ce soit en raison de sa situation géographique, de son tissu économique et social et surtout des qualités, des compétences et du potentiel de sa population.

Le Gouvernement fera de la Wallonie une terre de transition écologique, sociale, économique et démocratique. Cette transition permettra d'aboutir à un nouveau modèle de société dans lequel les Wallonnes et les Wallons vivent mieux et plus heureux. La transition s'inscrit dans la réalisation pour 2030 des 17 objectifs de développement durable, adoptés par les Nations-Unies, en prenant systématiquement en compte le respect des limites de la planète, la justice sociale et la prospérité économique, et en associant l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration d'une vision à trente ans (2050) qui se traduise dans des actions concrètes dès la présente législature.

Le Gouvernement créera un maximum de synergies pour que le social, l'économique et l'environnemental, loin de s'opposer, se renforcent et conjuguent leurs effets. Le Gouverne-

ment veillera également à l'articulation optimale avec les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone. De cette complémentarité des politiques naîtra une Wallonie dynamique, durable et solidaire. Une Wallonie entreprenante qui ne laisse personne au bord du chemin et qui contribue activement à la sauvegarde de notre planète.

Ce souhait est, très largement, celui qui a été exprimé par les citoyennes et les citoyens de Wallonie lors des élections du 26 mai 2019. C'est le choix d'un peuple tourné vers le futur et profondément attaché à la solidarité. C'est aussi l'expression d'une volonté commune de mettre fin au pessimisme et à la résignation. Le Gouvernement entend élever le niveau global pour rapprocher la Wallonie des régions les plus prospères d'Europe. De nouvelles manières de voir et d'agir sont désormais à l'ordre du jour en Wallonie.

Les ambitions sont grandes, à la mesure des talents et des potentialités de la Wallonie. De Mouscron à Verviers et de Waterloo à Arlon, notre région dispose d'immenses atouts. Une population créative, une main-d'œuvre bien formée et une jeunesse bouillonnante d'initiatives ne demandent qu'à se projeter dans l'avenir. Pour aller de l'avant, la Wallonie se doit d'exploiter l'ensemble de ses capacités et de mobiliser toutes ses forces vives. Entreprises, indépendants, secteur non marchand, écoles, services publics, associations, société civile, chacun doit être encouragé à écrire de nouvelles pages heureuses de la Wallonie pour ses habitants et à participer au redressement wallon. Cette mobilisation sera l'une des tâches du nouveau Gouvernement, soudé par une même volonté de faire opérer à la Wallonie un saut qualitatif déterminant.

C'est ainsi que la Wallonie retrouvera le chemin de la prospérité et offrira un bel avenir à l'ensemble de ses habitants. Elle redeviendra sûre et fière d'elle-même, heureuse d'être l'un des moteurs du progrès en Belgique et en Europe.

Rappelons enfin que cet outil a une durée de vie liée à la **durée de vie du Gouvernement de Wallonie – 5 ans normalement** – et qu'il sera précieux tant pour une évaluation continue que lorsqu'il faudra choisir de nouveaux représentants: le respect des engagements est un élément clef dans la confiance que la population a dans ses représentants politiques.

Nous vous proposons maintenant, d'entrer dans le vif du sujet: une lecture critique des mesures proposées dans les 10 thématiques qui structurent généralement le travail des experts de la fédération.



GAËLLE
WARNANT

La DPR est relativement ambitieuse sur la question du développement de l'économie circulaire avec la volonté d'en faire un axe fort de la transition économique et industrielle. Mais la Wallonie devra se donner les moyens de ses ambitions, notamment en matière de prévention des déchets et en faisant valoir toutes ses compétences.

La Wallonie prend le train de l'économie circulaire en s'appuyant notamment sur les recommandations du rapport parlementaire adopté par le Parlement de Wallonie consacré à ce sujet. De nombreuses touches de circularité sont insufflées au niveau de certains leviers de développement : pôles de compétitivité, Recherche Développement & Innovation, formation, investissements, subsides aux entreprises... Néanmoins, on peut regretter que ces intentions et mesures ne soient pas rassemblées au sein d'une véritable stratégie régionale d'économie circulaire dotée d'objectifs avec indicateurs de suivi, d'un cadre budgétaire et d'un organe de pilotage spécifique mais trans-disciplinaire.

On se réjouit que la Wallonie vise le développement d'une double approche, à savoir une logique d'économie circulaire ET une logique «zéro déchet». L'optimisation de l'utilisation des ressources doit en effet aller de pair avec un objectif de réduction de la production de déchets. Pour le dire plus franchement, la réutilisation et le recyclage des matières, même poussés à leur optimum ne peuvent nous dédouaner d'une réflexion sur nos modes de consommation.

Une logique «zéro déchet» qui sera soutenue auprès des particuliers, des entreprises et administrations. Au niveau des pouvoirs publics, ils seront amenés à être «exemplaires» en matière de circularité. Pour ce faire, il est grand temps que les marchés et achats publics intègrent des prescriptions qui favorisent la réutilisation et les produits éco-conçus.

Un idéal «zéro déchet» traduit également à travers un objectif ambitieux : une diminution de 50% de l'incinération des déchets à l'horizon 2027. Avec comme corollaire la fin des subsides aux nouveaux investissements dans l'incinération.¹

¹ Exceptés investissements indispensables qui conduisent à une amélioration de la qualité de l'air et des performances environnementales

Une décision saluée qui reflète bien la tendance imprimée au niveau européen². Pour réduire les quantités de déchets destinés jusqu'ici à partir en fumée, différents leviers devront être activés :

- Collecte sélective des organiques obligatoire auprès des ménages, fortement encouragée auprès des entreprises, collectivités et horeca.
- Renforcement du tri en entreprises avec davantage de contrôles.
- Pression fiscale sur les communes et les citoyens en touchant au mécanisme de financement des services de collecte et gestion des déchets via un abaissement du seuil de quantités de déchets (par habitant et par an) au-delà duquel les communes sont sanctionnées, diminution du forfait sur le service minimum et révision des services complémentaires ; des mécanismes qui devraient encourager à la facturation au poids, plus incitative pour réduire la quantité de déchets résiduels.
- Développement de nouvelles filières de recyclage (huiles usagées, matelas, déchets de construction...).

Par contre on regrettera que, relativement à la volonté de « *réduction forte des déchets mis en décharge* » inscrite à terme dans un objectif de « *suppression complète de mise en décharge* », la DPR ne mentionne aucune échéance pour ce phasing-out, ni d'objectifs intermédiaires, ni de propositions de leviers (notamment fiscaux et économiques). Une révision du plan des centres d'enfouissement technique (CET) de 1999 (réévalué en 2012), plan complètement obsolète vu les impulsions données à la politique Déchets-Ressources, est indispensable pour préparer tous les acteurs et assurer une cohérence dans la planification et la délivrance des permis des différents outils de traitement.

La proposition d'un système de consigne sur les canettes et bouteilles en PET rencontre un souhait de longue date. Toutefois, conditionner la mise en œuvre de la consigne aux résultats des expériences pilotes menées dans quelques communes semble extrêmement périlleux vu que ces projets pilotes n'ont pas été conçus de manière à faciliter le retour des emballages visés et que les conditions de mise en œuvre ne reflètent pas ce qu'une généralisation du système pourrait entraîner. En outre, IEW insiste pour que l'évaluation des expériences pilotes et des impacts d'un système de consigne soit menée par un organe indépendant des producteurs et des distributeurs et de l'éco-organisme qui les représente, à savoir Fost Plus. Si l'option de la consigne est plus affirmée à Bruxelles, en Flandre elle ne semble pas mature à ce stade. Voilà qui complique sérieusement son application dans tout le pays.

Il faut également saluer une approche volontariste autour du «phénomène» plas-

² <https://zerowasteurope.eu/2019/02/european-parliament-steps-forward-to-stop-burning-eu-funds/>

tique. Si la Wallonie entend poursuivre les mesures déjà engagées³ sous l'ancienne législature, elle entend également aller plus loin en proposant une stratégie de sortie de production de plastique à l'horizon 2030, stratégie qui serait co-construite avec de multiples acteurs et prendrait la forme d'un nouveau *Green Deal*. L'objectif de chasser les produits plastiques pour lesquels il n'y a pas d'alternatives est bien sûr louable mais le pari est risqué tant les résistances seront grandes. Les lobbies divers ne manqueront pas de rendre cette matière indispensable et, par ailleurs, le gouvernement devra se plier à un exercice d'équilibriste pour rester dans le champ de ses compétences. Rappelons que les règles de mise sur le marché et les normes de produit sont des compétences fédérales... sans oublier les balises du droit européen qu'il conviendra de respecter. Il faudra plus qu'une simple concertation avec le Fédéral et les autres régions: une réelle vision partagée pour une application nationale de substitution progressive du plastique. Mentionnons également la concrétisation d'un volet « recyclage » de cette stratégie plastique avec les différents projets⁴ repris au Plan wallon d'Investissement qui visent à développer une véritable filière en Wallonie.

Pointons enfin le commentaire chèvre-choutiste qui entend renforcer la coordination entre tous les opérateurs, entendez publics et privés, « *tout en garantissant la maîtrise publique des déchets ménagers* ». Sans parti pris, on espère surtout le développement d'une approche « matière » la plus intégrée et performante possible – d'un point de vue environnemental, social et économique – de la conception à la réintroduction dans la boucle et ce, quel que soit le type d'acteurs.

Il reste à espérer que le déploiement de l'économie circulaire ne soit pas l'affaire d'un seul portefeuille ministériel ou d'un seul pré carré mais que l'ensemble des ministres ait à cœur de promouvoir la circularité à travers les compétences respectives. Il est fondamental que les principes d'économie circulaire percolent dans toutes les politiques et vers différents types d'acteurs, de la formation des jeunes et des travailleurs à l'exemplarité des pouvoirs publics en passant par l'accompagnement et l'aide aux entreprises. On pourrait suggérer que le Haut Conseil Stratégique, chargé de vérifier si le gouvernement est en phase avec les objectifs fondamentaux (climat, emploi, pauvreté), et l'administration élaborent également des indicateurs et critères qui permettent de contrôler que les décisions du gouvernement sont en adéquation avec les objectifs de préservation des ressources et de circularité. Nous resterons vigilants sur la mise en œuvre transversale, tant de la logique « zéro déchet » que celle d'économie circulaire.

3 Interdiction des sacs plastiques, interdiction d'ustensiles en plastique à usage unique notamment dans le cadre de la transposition de la Directive Single-Use Plastic

4 6 projets ont été retenus et représentent un investissement global de 120 millions d'euros dont 47 millions à charge de la Wallonie





PIERRE
COURBE

La prise en compte, dans la DPR wallonne, des défis environnementaux associés à la mobilité et aux transports peut être qualifiée de très bonne à 2 ou 3 points négatifs près.

Le verre aux $\frac{3}{4}$ plein...

D'entrée de jeu, le Gouvernement souligne que « *La politique wallonne se basera sur la poursuite de la vision FAST 2030 et la stratégie régionale de mobilité, qui seront renforcées à la hauteur des objectifs de la Wallonie en ligne avec le PACE tel qu'il sera revu.* » Puis ajoute qu'il « *mettra tout en œuvre pour maîtriser la demande de transport* », notamment à travers la politique d'aménagement du territoire; ceci constitue un axe essentiel d'une politique de mobilité durable et reconnu comme tel par l'OCDE dès 1997. Certes, tout cela pourrait ne relever que de la déclaration d'intention. Mais les mesures annoncées constituent, pour beaucoup d'entre elles, des gages d'une réelle volonté de concrétiser les objectifs annoncés. On citera notamment un plan Wallonie cyclable 2030 réalisé avec les associations cyclistes, l'adoption du principe STOP¹ (notamment salué par tous à pied²), l'engagement budgétaire pour la politique cyclable de 20 euros par habitant et par an, l'adoption d'objectifs ambitieux en matière de sécurité routière, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan Piéton, l'amélioration de la vitesse commerciale des bus, la généralisation des centrales de mobilité coordonnées par la centrale régionale, la modulation des taxes de mise en circulation et de circulation en fonction des émissions de CO₂ et de la masse/puissance ou encore la volonté d'ajuster le plan « infrastructures et mobilité » dans le sens d'une plus grande priorité attribuée aux modes actifs et aux transports en commun.

Il convient de souligner aussi – et c'est une première – que la mobilité est présente de manière transversale dans la DPR, dans les chapitres 2 (formation), 7 (entreprises et indépendants), 10 (logements), 23 (services et fonction publics) et 24 (villes et communes).

1 Le principe "STOP" opère une hiérarchisation entre les différents modes de déplacement. La priorité est accordée aux piétons (Stappen), puis aux cyclistes (Trappen), ensuite aux transports publics (Openbaar vervoer) et enfin, aux véhicules privés (Privévervoer).

2 <http://www.tousapied.be/2019/09/13/accord-du-gouvernement-wallon-2019-2024/>

... et à ¼ vide

On ne peut que s'interroger quant à la compatibilité entre, d'une part, la poursuite d'objectifs climatiques ambitieux (- 55% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030) et, d'autre part, le soutien à l'utilisation du gaz naturel (combustible fossile) dans les transports. Est-il bien raisonnable de développer, demain, une filière dont il faudra, pour des raisons impérieuses de protection du climat, sortir après-demain ?

En matière de politique aéroportuaire, il est regrettable que les considérations socio-économiques demeurent prioritaires par rapport à l'enjeu climatique. L'ambition du Gouvernement wallon se limite à faire des deux aéroports wallons des aéroports zéro carbone au niveau de l'infrastructure et à renvoyer au niveau européen (mise en place d'une taxation du kérosène) pour le solde. Combien de temps faudra-t-il encore attendre avant que la volonté de réduire la demande de transport soit étendue au secteur aérien ? Combien d'événements climatiques dramatiques ? Combien de mises en garde du GIEC ?

Enfin, quelques dispositions laissent le lecteur un peu sur sa faim en raison soit du flou entourant les moyens de mise en œuvre effective, soit du calendrier suggéré. Ainsi, faut-il vraiment attendre mi-2021 pour adopter un plan global « Wallonie cyclable 2030 » alors que le sujet a déjà été étudié sous toutes ses coutures ? Comme le rappelle le GRACQ³, une « Note de recommandations de politique vélo » a été fournie à la Région par IEW et le GRACQ, reprenant toutes les mesures essentielles à inclure dans un futur plan vélo. De même, faut-il vraiment attendre 2024 pour faire passer de 1% actuellement à 2% la part modale du vélo ?

En guise de conclusion

Construire sur les acquis de la législature précédente (vision FAST, stratégie régionale de mobilité, création d'une autorité organisatrice du transport (AOT), études visant à redéfinir l'offre de transports publics) en ayant à cœur de les amplifier et les compléter : la DPR laisse augurer une législature permettant enfin de sortir le secteur de la mobilité de l'ornière et de le placer sur une trajectoire durable.

³ <https://www.gracq.org/actualites-du-gracq/DPRW-2019>



BIODIVERSITÉ : UNE RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DE L'ENJEU !



LIONEL
DELVAUX

La place de la biodiversité dans cette Déclaration de politique régionale wallonne marque une réelle inflexion par rapport à l'ambition des précédents gouvernements. Certaines mesures sont très concrètes, d'autres encore un peu floues mais l'adoption d'une stratégie « Biodiversité 360° » laisse entendre que le Gouvernement s'appropriera cet enjeu à la hauteur qu'il mérite.

Une stratégie « Biodiversité 360° »

Les mots sont importants : « *le Gouvernement wallon mettra en œuvre une stratégie « biodiversité 360° » pour la Wallonie, en s'appuyant notamment sur les résultats des Ateliers de la biodiversité. Cette stratégie fixera des objectifs ambitieux pour la législature et plus globalement pour la décennie 2020-2030.* » L'adoption d'une véritable stratégie était attendue depuis 1992 ! Elle devrait donc être transversale et à l'origine de nouvelles impulsions en faveur de la biodiversité. Et surtout elle devrait engager les prochains gouvernements plutôt que d'être régulièrement classée verticalement comme ce fut le cas par le passé.

Des engagements concrets

Pour illustrer sa volonté, le Gouvernement s'engage à créer 1.000 hectares de réserves naturelles chaque année, un objectif ambitieux qui permettra d'augmenter de 30 % en 5 ans la surface de ces « hot spots » de biodiversité. En termes de protection de sites, le tempo, toute proportion gardée, se rapproche de celui de la Flandre ou des Pays-bas sans pour autant rattraper le retard pris depuis des dizaines d'années par notre Région en termes de protection des zones cœur de biodiversité. L'un des enjeux sera évidemment de consacrer une part importante des moyens dévolus à cette politique aux milieux les plus menacés par les activités humaines (sites agricoles sans aucun statut de protection notamment).

Autre mesure très concrète : les déjà célèbres 4.000 km de haies et/ou un million d'arbres en milieu ouvert sur la législature, avec les moyens associés. Cette mesure a suscité beaucoup d'intérêts et quelques sarcasmes... mais elle aura servi d'exemple. A titre de comparaison, le tout nouveau Gouvernement flamand s'est engagé à planter 4.000 hectares de forêt... Certes, cela représente à peine quelques pourcents du

réseau de haies des années 50 (200.000 km) tout en étant très significatif au regard de la situation actuelle (13.000 km sous mesure agri-environnementale). Avec des efforts concentrés dans certaines zones plus sensibles, cette ambition affichée du Gouvernement peut faire la différence pour améliorer l'état de conservation des habitats de certaines espèces au sein du réseau de sites Natura 2000 et pour assurer, en dehors des sites, la cohérence écologique de ce réseau. Par ailleurs, développée à une échelle territoriale cohérente en zone de culture, la création d'un maillage dense de haies voire d'alignements d'arbres s'avère bénéfique tant pour la biodiversité que pour l'agriculture. L'enjeu principal de cette mesure sera de mobiliser les acteurs et surtout les agriculteurs / propriétaires autour de projets qui puissent faire sens (bénéfiques en termes de production, gestion commune, valorisation de la biomasse, ...).

Une volonté de créer un réseau écologique wallon au-delà de Natura 2000

La Flandre développe son réseau écologique depuis 2002, un réseau qui s'étend bien au-delà des périmètres de Natura 2000. La France, suite au Grenelle de l'environnement en 2009, dispose d'un cadre législatif pour l'élaboration des trames vertes et bleues, cadre matérialisé aux différentes échelles territoriales, avec des résultats variables. La Wallonie a adopté, en 2019 dans le cadre du schéma de développement territorial, les « liaisons écologiques¹ » qui constituent les éléments majeurs du réseau écologique. Elles ont été établies en tenant compte de deux critères : leur valeur biologique et la continuité d'un maillage écologique cohérent à l'échelle du territoire régional. La mise en œuvre opérationnelle des liaisons écologiques est encore très floue.

La DPR prévoit l'instauration « d'un cadre juridique au réseau écologique wallon (trame verte et bleue) et de procéder à l'identification, la préservation et la restauration de ce réseau écologique et des écosystèmes ainsi qu'au déploiement de la nature en ville. » En outre, la DPR prévoit l'intégration des zones candidates Natura 2000 dans ce réseau écologique moyennant actualisation et validation de la pertinence des zones visées. Il s'agit d'objectifs vraiment ambitieux dont l'effectivité dépendra de l'étendue de ce cadre, des moyens déployés pour le matérialiser et de sa valeur juridique. Fort heureusement, plusieurs études en cours de réalisation apporteront leur éclairage à ce projet : un cadre méthodologique pour l'identification scientifique du réseau écologique et pour son opérationnalisation, un cadre de réflexion sur sa valeur juridique et une évaluation de la mise en œuvre de Natura 2000.

¹ Cinq types de liaisons écologiques sont ainsi identifiés à l'échelle régionale afin de mettre en réseau les milieux naturels caractéristiques de grande valeur biologique : les massifs forestiers feuillus, les pelouses calcaires et les milieux associés, les crêtes ardennaises, les hautes vallées ardennaises et les plaines alluviales typiques des larges vallées du réseau hydrographique.

Et quelques mesures en vrac

Selon la DPR, la biodiversité agricole, en particulier dans les plaines cultivées, devrait constituer un axe phare du prochain Programme wallon de développement rural. Cette ambition n'acte cependant pas d'arbitrage clair sur les moyens affectés. Or, les budgets européens seront réduits, avec des conséquences quasi mécaniques sur les moyens affectés aux enjeux environnementaux. Dans ce contexte, il faudra clairement être imaginatif pour créer l'impulsion nécessaire dans la prochaine PAC pour enrayer le déclin de la biodiversité dans les plaines agricoles.

Le Gouvernement prévoit également une révision de la structure et de la composition du pôle ruralité. Un enjeu essentiel pour que le Gouvernement puisse être éclairé, non pas par la voie des sections majoritaires dans le pôle (chasse notamment), mais bien par la voie médiane et commune des acteurs de la ruralité. En lien avec sa stratégie, le Gouvernement entend renforcer le rôle du DEMNA (Département de l'Étude du milieu naturel et agricole) et assurer son indépendance scientifique. Une très bonne nouvelle !

Les forêts et la chasse

Sur les forêts, la DPR n'apporte pas formellement de réelle inflexion. Au menu, l'adaptation des forêts à la crise climatique et l'élaboration du plan forestier régional, un engagement européen qui permettra à la Wallonie d'avoir une stratégie claire pour leur gestion durable. Néanmoins, la crise climatique qui frappe de plein fouet la forêt wallonne devrait ouvrir le champ d'une réforme en profondeur de la gestion forestière.

Le chapitre sur la chasse nous laisse sur notre faim. La révision indispensable de la Loi qui lui est relative n'est pas programmée... Néanmoins, les restrictions prévues du nourrissage artificiel, dans des termes relativement flous, et les objectifs "ambitieux" de réduction des densités de sangliers laissent entendre que ce Gouvernement a bien l'intention de gérer ce fléau. On regrettera l'absence de référence aux surdensités de cervidés alors même que, conjuguées aux surdensités de sangliers, elles sont responsables des problèmes de régénération naturelle de plus de 40 % des forêts wallonnes.

Même s'il y a une réelle inflexion en termes d'ambition au regard de la DPR, la crise de la biodiversité semble peu perçue par le Gouvernement comme un enjeu majeur auquel notre société est confrontée.



POLITIQUE DE L'EAU : DES OBJECTIFS ENCORE TROUBLES !



GAËLLE
WARNANT

La thématique de l'eau n'est pas oubliée dans cette nouvelle Déclaration de politique régionale avec certes de bonnes intentions mais peu d'ambition et, à ce stade, peu de propositions concrètes pour restaurer le bon état des masses d'eau. Si on perçoit la volonté d'assurer la qualité des services liés à l'eau avec la préoccupation de maîtrise des coûts, on regrette que ce gouvernement « de la transition » ne propose rien pour faire face au phénomène de sécheresse et à ses conséquences.

Pas de grande révolution dans la politique wallonne de l'eau mais les intentions de ce nouveau gouvernement sont plutôt bonnes en matière de gouvernance, de maîtrise du prix de l'eau, d'optimisation de l'utilisation des moyens pour garantir l'accès à l'eau des familles en difficulté ou encore de mise en œuvre de la certification « eau » des bâtiments avec incitants pour mise en conformité.

IEW salue la proposition d'encourager la consommation d'eau de distribution dans l'Horeca, lieux publics et administrations. On relèvera la cohérence dont fait preuve ce gouvernement puisque la possibilité d'une alternative aux millions de bouteilles, fussent-elles en plastique recyclable ou en verre réutilisable, est en ligne avec la volonté d'inscrire la Wallonie dans une logique « zéro déchet », de réduire l'usage des plastiques et de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre.

Sur les objectifs de protection de la ressource et d'amélioration de la qualité des masses d'eau, la DPR reste très évasive et on imagine que les prochains plans de gestion par districts hydrographiques (PGDH 2021-2027) constitueront le principal cadre de mise en œuvre d'une série de mesures plus concrètes. Rappelons que selon les échéances inscrites dans la Directive Cadre Eau, ces PGDH sont normalement le dernier cycle pour atteindre le bon état des masses d'eau. La Wallonie devra relever le niveau d'ambition de ces prochains plans de gestion pour permettre d'améliorer l'état d'un maximum de masses d'eau (de surface et souterraines). De même, certaines finalités plus ciblées comme la restauration hydromorphologique, la « reconquête » de la qualité des eaux de baignade ou encore la prévention des polluants émergents devront être précisées et assorties d'objectifs à atteindre, d'un calendrier de mise en œuvre d'actions ciblées et d'un cadre budgétaire.

Si le lien entre agriculture durable et préservation de la ressource en eau est établi, la DPR ne cible que la problématique de l'azote, en proposant d'agir via le cadre législatif qui traite cette question (PGDA¹). Or la qualité des eaux est également affectée par l'usage des pesticides. Des mesures ciblant ce problème devront être développées, via notamment le Programme wallon de Réduction des Pesticides et une stratégie agricole wallonne qui diminuerait la dépendance de l'agriculture aux pesticides.

Un élément fait figure de grand absent dans ce chapitre consacré à l'eau : une stratégie « sécheresse ». C'est plutôt étonnant pour un gouvernement qui semble prendre la mesure des interactions entre enjeux écologiques, économiques et sociaux car le phénomène de sécheresse, amené à se répéter avec le changement climatique, a des conséquences potentielles sur tous les secteurs de notre société. Il convient de développer une approche trans-disciplinaire qui traite non seulement des problèmes quantitatifs mais aussi qualitatifs et de leurs conséquences sur les différents usages de l'eau (approvisionnement en eau pour les ménages et les entreprises, agriculture, approvisionnement énergétique, biodiversité, fonctions biologiques, etc). L'invitation au Gouvernement est donc lancée d'élaborer une stratégie concertée qui permettra à la Wallonie d'être plus résiliente face à ces épisodes de sécheresse.

Bilan en demi-teinte donc pour ce volet de la DPR consacré à l'eau. Le nouveau gouvernement ne doit pas se contenter du business as usual mais doit réellement considérer la préservation de l'or bleu comme un facteur de résilience dans cette Wallonie en transition.

¹ Programme de gestion durable de l'azote



UNE MUTATION COLOSSALE À CONCRÉTISER



NOÉ
LECOQ

Le nouveau Gouvernement dote la Wallonie d'une ambition climatique claire et positive. Il faut s'en réjouir et la saluer. La concrétisation sera cependant le test de vérité. Tous les membres du Gouvernement feront-ils de cette ambition leur priorité ? Sauront-ils mobiliser leurs administrations et, au-delà, l'ensemble de la société wallonne ? Sauront-ils réaliser les arbitrages nécessaires, mais parfois difficiles, au service du bien commun ? Sauront-ils sortir d'une vision centrée sur la croissance du PIB pour aller vers une véritable cohérence environnementale et sociale ?

Une ambition claire et positive

La DPR wallonne fixe clairement l'ambition climatique à moyen et long terme : *«La Région vise la neutralité carbone au plus tard en 2050 (dont 95% de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990), sur base d'une trajectoire progressive de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030.»*

Cette ambition sera opérationnalisée via les mécanismes du décret «climat» : budgets d'émission avec répartition sectorielle, renforcement du Plan air climat énergie (PACE), collaboration avec l'administration (AWAC) et le Comité wallon d'experts pour le climat, etc.

Le Plan air climat énergie sera déjà renforcé, en ligne avec l'ambition, et ce d'ici fin 2019. Et une large consultation sera également réalisée avec les secteurs, en soutenant l'objectif de finaliser totalement un PACE renforcé d'ici fin 2021.¹

Un **test climat** sera mis sur pied, pour évaluer l'impact climatique de toute décision du Gouvernement.

Parallèlement, le Gouvernement organisera une **journée annuelle du climat**, et une **commission mixte sur le climat** sera mise en place au Parlement wallon.

¹ Voir également notre article : Que devrait viser un Plan énergie-climat 2030 ?
<https://www.iew.be/que-devrait-viser-un-plan-energie-climat-2030/>

Le Gouvernement a également la volonté d’impliquer le niveau local, à travers le projet Pollec notamment : «*L’objectif est que chaque commune, seule ou en groupe (mais sans création de nouvelle structure) et chaque province participent à la Convention des maires et mettent en œuvre les mesures prévues par leur plan d’action énergie-climat.*»²

Un défi majeur pour transformer la Wallonie

Si l’ambition climatique de la DPR wallonne doit être saluée, sa mise en œuvre nécessitera une implication large de l’ensemble des membres du Gouvernement et de toutes les administrations. Le climat est en effet une thématique transversale par excellence. L’implication positive de l’ensemble des acteurs sociétaux (citoyens, entreprises, syndicats, associations...) sera également déterminante pour décarboner la Wallonie à long terme, et engranger déjà de réels progrès en réduisant rapidement nos émissions à court terme.

La concertation aura une place importante pour impliquer tous les secteurs, mais le politique devra aussi pleinement jouer son rôle. La vitesse et l’ampleur de la transformation nécessitera immanquablement certains arbitrages politiques. Ceux-ci ne pourront être indéfiniment reportés pour ne fâcher personne. Ils devront être réalisés dans le souci du bien commun, en visant l’efficacité environnementale et la justice sociale.

«*L’ensemble des secteurs doit contribuer solidairement et équitablement aux objectifs climatiques de la Wallonie*» dit la DPR. Notons à cet égard que la fiscalité environnementale, levier majeur pour faire contribuer tous les secteurs, est trop peu présente dans la DPR.

Il s’agira en parallèle de poser les bases d’une nouvelle prospérité pour la Wallonie : une prospérité qui ne sera plus fondée sur des activités « climaticides » (comme le développement aérien notamment), mais sur une économie décarbonée au service d’une qualité de vie durable. La transition offre des perspectives à saisir à ce niveau : rénovation du bâti, développement des énergies renouvelables, développement d’une agriculture durable insérée dans l’économie locale, etc.

En termes de vision, le Gouvernement a-t-il compris que le PIB a perdu de sa pertinence comme indicateur de progrès et de développement humain ? Le souhait exprimé dans la DPR de développer d’autres indicateurs suffira-t-il à voir plus

² Voir également notre article : Votre commune met-elle en œuvre la Convention des Maires pour le climat et l’énergie ? <https://www.iew.be/votre-commune-met-elle-en-oeuvre-la-convention-des-maires-pour-le-climat-et-l/>

loin que la croissance ? Le test climat et le Haut Conseil Stratégique prévu par le Gouvernement permettront-ils véritablement de changer d'approche, pour enfin cesser de construire l'économie sur base de destruction environnementale et de pression accrue dans le monde du travail ?

La cohérence environnementale et sociale des décisions gouvernementales constituera un test difficile et exigeant, mais ce sera celui sur lequel l'action du nouveau Gouvernement sera *in fine* jugée.



OÙ EST PASSÉ LE STOP BÉTON ?



HÉLÈNE
ANCION

La Déclaration de Politique Régionale ne mentionne ni l'objectif « Stop Béton ! » ni le Schéma de Développement du Territoire (SDT), adopté le 16 mai 2019... Pourtant, le chapitre consacré au développement du territoire parle d'une stratégie régionale pour freiner l'étalement urbain. On ne va pas en refaire une, tout de même ?

Parce qu'il y a urgence climatique

L'objectif «Stop Béton!» et le Schéma de Développement du Territoire ne sont pas mentionnés explicitement dans le chapitre 14 consacré au développement du territoire (p.70-72). Voici en quels termes le gouvernement évoque le « Stop Béton ».

«Pour freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050, il s'agit à court terme de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025.
- Préserver au maximum les surfaces agricoles.
- Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant.
- Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun.
- Restaurer la biodiversité.»

(Déclaration de politique régionale, p.70)

Le Gouvernement place sur un pied d'égalité la biodiversité avec quatre autres grands objectifs, pour mettre fin à l'étalement urbain en 2050. C'est une très bonne initiative. Le fait d'inscrire ces objectifs dans une dynamique à court terme est ambitieux et réaliste : chaque objectif, tel qu'il est libellé, est atteignable en-

déans le mandat. Les cinq objectifs sont interdépendants et le Gouvernement en a pris pleinement conscience.

Cependant, il faudrait faire remonter cette phrase en introduction de l'ensemble du texte de la déclaration gouvernementale.¹

L'aménagement du territoire joue un rôle de premier plan dans la résilience face au dérèglement climatique

S'occuper du climat, tenter d'augmenter notre capacité à mieux vivre les changements climatiques, cela passe en priorité par l'aménagement du territoire et par l'urbanisme. Réduire la pression sur tous les espaces naturels et ouverts est un devoir collectif pour permettre à ces processus naturels de se poursuivre. C'est pourquoi il faut saluer l'intention du Gouvernement de prendre « une série de mesures visant à adapter le territoire aux effets des bouleversements climatiques, et en particulier les centres urbains et villageois (multiplication de la circulation des eaux de surface, végétalisation et plantation d'arbres, etc.), les forêts et les zones agricoles. »

La vie humaine repose sur des écosystèmes en bonne santé, qui rendent des services irremplaçables. L'énorme perte de surfaces perméables représente un défi environnemental majeur qu'il faut relever à toutes les échelles d'intervention. En commençant par donner l'exemple au niveau régional avec une stratégie transversale.

C'est donc à l'entrée du document stratégique que devraient être inscrits les objectifs de freinage de l'étalement urbain à l'horizon 2050, autrement dit, le « Stop Béton ».

« Stop béton ! »

Cette expression, « Stop Béton ! », ressemble à un slogan. C'est surtout un indicateur, un objectif chiffré.

Dans notre région, la priorité va à la construction d'infrastructures et de bâtiments neufs, au détriment des sols occupés par des fonctions telles que champs, bois, forêts, zones humides, vergers, vieux jardins. La tendance à consacrer toujours plus de surface à l'urbanisation fait disparaître la capacité des sols à absor-

¹ https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf

ber les précipitations, la capacité des arbres à tempérer les îlots de chaleur, la capacité des buissons et des plantes à abriter une faune variée. Selon le Rapport sur l'Etat de l'Environnement Wallon :

« Les terrains artificialisés ont progressé de 39,3 % en 30 ans. Cette artificialisation résulte essentiellement de l'expansion du résidentiel (+ 46,6% en 30 ans) et s'est faite au détriment des terrains agricoles, qui enregistrent une perte moyenne de 18 km²/an. Cette imperméabilisation est une problématique environnementale préoccupante, en raison d'une part de son caractère irréversible à l'échelle de plusieurs générations, et d'autre part de la perte de fonctions qui en découle. » (Chiffres du Rapport sur l'Etat de l'Environnement Wallon 2017).

Le « Stop Béton ! » est une réponse incontournable au manque de résilience de notre territoire face aux dérèglements climatiques. La résilience du territoire dépend de l'implémentation de mesures concrètes en matière de développement de l'urbanisation : limitation de l'artificialisation des sols, maintien et rénovation du bâti existant. Voilà pourquoi il est indispensable de mettre en œuvre le Schéma de Développement du Territoire, avec son objectif-phare de freiner l'étalement urbain.

La Déclaration de politique régionale annonce que :

« la Wallonie mettra en œuvre une stratégie territoriale ambitieuse assurant la cohérence globale du développement wallon sous tous ses aspects. Cette stratégie de développement territorial intégrera les besoins actuels et futurs de la population. Elle sera coordonnée avec le plan de transition sociale écologique et économique et les stratégies de développement supracommunales. »

Cette stratégie régionale existe déjà et n'est plus à élaborer : il s'agit du Schéma de Développement du Territoire (SDT), adopté le 16 mai 2019, et que le nouveau Gouvernement pourra, s'il le souhaite, rendre plus ambitieux.

C'est quoi, le Schéma de Développement du Territoire ? C'est un document de 170 pages, composé de textes et de cartes qui concernent l'ensemble du territoire régional, et destiné à orienter les actions des autorités publiques en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Son acronyme est : SDT.

Le SDT doit entrer incessamment en vigueur. Il remplacera alors le SDT actuellement en vigueur, plus connu sous son ancien nom de SDER (Schéma de Dévelop-

pement de l'Espace Régional), datant de 1999,² qui visait déjà à «éviter la dispersion de l'habitat, recycler les terrains actuellement à l'abandon, renforcer la centralité et densifier l'urbanisation, le tout dans un esprit de gestion parcimonieuse du sol».

Le SDT qui vient d'être adopté actualise ces principes. Deux de ses vingt objectifs transposent l'exigence européenne de freiner l'urbanisation.

Et le Plan de Secteur ?

Le Gouvernement veut par ailleurs «mettre à l'étude la possibilité de remplacer l'instrument des **Plans de Secteur** ou de procéder à leur actualisation en débutant par les plus anciens ou les plus obsolètes.»

IEW salue la volonté de prendre à bras-le-corps un outil aussi lourd et complexe que les Plans de Secteur. Ce n'est pas une mince affaire et cela doit, en effet, commencer par une vaste réflexion, dans le but d'atteindre en 2050 l'objectif de freinage de l'étalement urbain.

La déclaration régionale laisse à ceux qui mèneront l'étude le soin de déterminer s'il faut actualiser ou remplacer les Plans de Secteur. Cependant, le Gouvernement précise déjà qu'on pourra commencer par les plus anciens ou par les plus obsolètes».

Doucement... n'allons pas trop vite en besogne.

· Proposer des critères de remplacement ou d'actualisation revient à s'immiscer dans le travail des acteurs à qui on confiera la mission. Ce sera à ceux qui seront réunis pour étudier la question des Plans de Secteur de réfléchir aux options, pour ensuite proposer des solutions, et notamment des approches méthodologiques. On ne peut donc pas savoir, déjà aujourd'hui, si la méthode privilégiée sera de découper le territoire en morceaux, ou de traiter le territoire comme un seul bloc. Le traitement en un seul bloc est, par exemple, la méthode de découpage associée à une révision thématique, à une révision globale ou à une suppression globale du Plan de Secteur.

Pourquoi ces critères d'ancienneté et d'obsolescence ?

L'expression "plus anciens" a un sens objectif, chaque Plan de Secteur ayant une

² http://lamspw.wallonie.be/dgo4/site_aménagement/amenagement/sder

date certaine, celle de son adoption. Par contre, « obsolète » ne convient pas, c'est subjectif et cela ne veut rien dire juridiquement : même mal-fichu (ça arrive !), un Plan de Secteur reste opposable aux tiers.

L'expression « obsolète » correspond plutôt à l'idée que le Gouvernement se fait des Plans de Secteur en général, rejoignant en cela le jugement de valeur qu'expriment de nombreux citoyens, quels que soient les critères dont chacun se sert.



UN MENU CORRECT MAIS QUI MANQUE DE PIQUANT



ANNE
THIBAUT

La Déclaration de politique régionale wallonne contient plusieurs mesures intéressantes pour favoriser le développement des circuits courts et de proximité, de l'agro-écologie et des filières biologiques. Les intentions restent cependant assez floues avec peu d'objectifs chiffrés et de prévisions budgétaires. Le Gouvernement Wallon confirme son soutien à la mise sur pied du Conseil wallon pour une alimentation durable (CWAD), mais ne précise pas ses objectifs, ses missions précises, son statut... Permettra-t-il d'influer concrètement sur les décisions ?

Un souhait marqué de soutenir les systèmes alternatifs et réduire le gaspillage

De façon positive, le GW souhaite adopter un nouveau plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique et prendre toutes les mesures possibles pour faire de la Wallonie un modèle de réduction du gaspillage alimentaire. Il veut continuer à assurer la promotion de produits agricoles wallons et stimuler la mise en place d'outils collectifs de transformation et de commercialisation de ces produits. Il souhaite faire évoluer ces marchés vers des repas et fournitures alimentaires issus des circuits courts, de l'agriculture biologique ou de l'agro-écologie. Dans ce cadre, un plan de formations pour les différents professionnels impliqués sera mis en place en concertation avec la Fédération Wallonie Bruxelles. Une alliance *emploi-environnement-alimentation* sera lancée et, dans cette perspective, le GW encouragera la création de conseils de politiques alimentaires.

Nous regrettons cependant le manque d'objectifs chiffrés et de prévisions budgétaires. Quel est l'objectif chiffré de la Région en terme d'autonomie alimentaire ? Quel budget sera consacré à l'alliance *emploi-environnement-alimentation* ? Combien d'écoles et d'acteurs seront formés ?

Il faut aussi s'attaquer aux racines de la non durabilité du système alimentaire

Soutenir les systèmes alimentaires « alternatifs » est évidemment essentiel mais est-ce suffisant pour atteindre la durabilité du système alimentaire wallon ? On peut sérieusement en douter. Comme le souligne une carte blanche¹, signée par

¹ Le Soir Plus, Face à l'urgence sociale et climatique, l'alimentation au défi de la réforme. 17/09/2019

un collectif dont Olivier De Schutter fait partie est parue le 18 septembre dernier dans le journal Le Soir: *"il n'est pas crédible, par exemple, de prétendre soutenir les petites exploitations agricoles, ou de favoriser le passage à l'agroécologie (...) tout en important des produits agricoles à bas prix en provenance de pays ne s'imposant pas les mêmes exigences, ou en encourageant toujours plus, en Europe même, les cultures et les élevages d'exportation(...)." La mondialisation des chaînes d'approvisionnement qui continue de s'accélérer doit aujourd'hui être interrogée y compris en Wallonie. En effet, poursuivent les auteurs « *reliant producteurs et consommateurs à travers des circuits logistiques entre les mains de grands groupes, elle encourage la production de masse de matières premières agricoles permettant aux firmes de l'agroalimentaire de fournir à bas prix une alimentation transformée.*»*

Le Président de l'Union wallonne des entreprises, Jacques Crahay, également patron de Cosucra, va exactement dans le même sens. « *Aujourd'hui, des matières premières venant du Brésil sont transformées en Europe puis redistribuées dans le monde entier, à nouveau transformées et à nouveau redistribuées dans le monde entier... Cela ne tient pas la route. À l'avenir, il faudra un approvisionnement plus proche en matières premières, des lieux de transformation plus proches pour alimenter des clients plus proches et, tout ça, avec le moins d'énergie fossile possible. Je ne dis pas qu'il faut retourner à la cueillette et au potager pour tous, mais le but est d'avoir une alimentation saine et moins consommatrice de ressources.*»²

Par ailleurs, nous le savons, nos comportements d'achat sont largement influencés par la publicité et les techniques de marketing (cadeaux associés à l'achat d'un produit, offres spéciales,...). Celles-ci entrent très souvent en contradiction avec les messages environnementaux et de santé publique. Il est également urgent de s'attaquer à cette problématique.

Reléguer à l'Europe ou au fédéral, la responsabilité de travailler sur ces enjeux commerciaux ou de publicité serait trop facile. La Wallonie peut et doit agir. Un tout petit exemple : le Plan Wallon Environnement Santé³ indique que *la Wallonie peut agir à son niveau pour réduire la présence de publicité commerciale incompatible avec les enjeux de santé environnementale sur l'espace public via notamment le contenu des contrats publicitaires passés par la région ou en proposant des projets pilotes « communes sans publicité »*. La Fédération Wallonie Bruxelles propose de renforcer les mesures de limitation de la publicité notamment des alcools forts et des médicaments. Supprimer les publicités qui font la promotion de la malbouffe nous semble également être un enjeu de santé publique.

² Paul Cérard, L'Echo, Interview de Jacques Crahay« L'économie n'est pas là pour nous dicter sa loi », 28 septembre 2019

³ http://environnement.sante.wallonie.be/files/Plan_ENVleS.pdf

Construire une politique alimentaire globale et concertée

La Wallonie peut s'inspirer d'un rapport publié en février 2019 par l'International Panel of Experts on Sustainable Food Systems (IPES-Food), l'équivalent du GIEC pour l'alimentation. Le fil rouge de ce rapport est la transversalité tant sur le fond que sur la forme. Ce document remarquable est en effet issu d'un travail concerté avec la société civile et reprend une série de recommandations pour tendre vers une politique alimentaire commune pour l'Union Européenne⁴. Il indique la nécessité absolue d'avoir une politique alimentaire globale et concertée pour renforcer les politiques durables et réduire celles qui ne le sont pas.

En tête du chapitre de la DPR consacré à l'agriculture et l'alimentation, nous pouvons lire très justement que «*L'alimentation joue un rôle crucial dans la vie des citoyens. Elle implique des liens transversaux avec les enjeux de la santé, de l'agriculture, de l'emploi, de l'environnement et du climat qui constituent des défis dans la Wallonie.*» Il serait nécessaire d'ajouter les enjeux d'aménagement du territoire, d'éducation, de recherche et de développement, les politiques fiscales et sociales, de commerce et de publicité.

Désigner un ministre de l'alimentation (comme cela avait été évoqué lors de la précédente législature) et créer une commission "alimentation" pour les Parlements wallon et de la fédération Wallonie Bruxelles constitueraient des signaux vers davantage de transversalité.

La création – soutenue dans la DPR – de conseils de politiques alimentaires (CPA) dont le Conseil wallon de l'alimentation durable (CWAD) permettra une meilleure concertation au niveau des politiques alimentaires. Comme nous le soulignons dans l'article "*Manger demain : c'est parti!*"⁵, de nombreux points restent cependant à éclaircir sur les missions, le statut juridique, le degré d'influence sur la prise de décision, le mode de fonctionnement de ce CWAD. Rappelons également qu'il ne suffit pas de mettre des acteurs autour de la table pour créer de l'intelligence collective (voir à ce sujet, les articles "*La démocratie au service de l'assiette pour tous*"⁶ et "*Système alimentaire durable. Comment construire des solutions inclusives ?*"⁷). Les CPA peuvent devenir des lieux de démocratie participative à condition de créer les conditions permettant à l'intelligence collective d'émerger. (...) en

4 IPESfood, Towards a Common Food Policy for the EU, février 2019

5 <https://www.iew.be/strategie-manger-demain-petit-pas-vers-une-necessaire-democratie-alimentaire-participative-et-transversale/>

6 <https://www.iew.be/la-democratie-au-service-de-l-assiette-pour-tous/>

7 <https://www.iew.be/systeme-alimentaire-durable-comment-construire-des-solutions-inclusives/>

*prenant le temps de débattre ouvertement des gagnants, des perdants, des effets collatéraux et des compromis inéluctables pour passer d'une situation insuffisante à une situation plus satisfaisante globalement, et en accompagnant le changement.*⁸

Pour conclure, citons à nouveau Jacques Crahay décidément inspiré et inspirant : *« Le Gouvernement est conscient des enjeux. On le voit dans sa déclaration de politique régionale qui intègre bien trois visions complémentaires de la société: libérale, sociale et environnementale. Si les partis de la coalition parviennent à faire abstraction de leurs différences pour développer un vrai plan sur le long terme à 10, 20 ans, alors on est dans le bon. »*⁹

8 Stephen Boucher, Petit manuel de créativité politique. Comment libérer l'audace collective. Editions du félin, 2017 p.115

9 Paul Gérard, L'Echo, Interview de Jacques Crahay « L'économie n'est pas là pour nous dicter sa loi », 28 septembre 2019



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE WALLONNE ATTEND SON PLAN



ARNAUD
COLLIGNON

En matière de transition énergétique, le nouveau gouvernement de Wallonie reste flou dans sa DPR (Déclaration de politique générale). L'ombre du futur Plan Wallon Energie Climat plane sur ces intentions et il est probable qu'il faille attendre sa concrétisation pour y voir plus clair.

En matière de transition énergétique, le nouveau gouvernement de Wallonie pose un objectif relativement ambitieux au niveau climat mais ne transforme pas l'essai en une vision claire au niveau énergétique. Il faut dire qu'au moment où les négociateurs écrivaient leur texte, l'administration travaillait sur le fameux Plan Wallon Energie Climat 2030 (PWEC) attendu dans sa version définitive pour la fin de l'année, le véritable document faîtier qui prévoira les mesures et les objectifs à mettre en œuvre en terme de renouvelable, d'efficacité énergétique, d'aménagement des réseaux d'énergie... Certaines mesures phares, dont le *phasing out* du mazout de chauffage, sont d'ailleurs explicitement renvoyées à ce « PWEC ».

Nous espérons donc que le Gouvernement laisse ouvertes toutes les orientations et mesures, y compris celles qui ne sont pas ou peu développées dans la DPR. Pour « finaliser et rehausser le Plan Air Climat Energie 2030 (PACE) afin d'atteindre l'objectif climatique de 55% de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2030 », il ne pourra en aucun cas exclure la moindre mesure phare dans son PWEC.

A ce stade, le texte de la DPR demeure insuffisant sur bien des points :

- La réalisation d'une véritable politique de la **chaleur** qui applique les 4 piliers : Diminution, Récupération, Renouvelable et Efficacité énergétique. Cela passe aussi par la réalisation d'un état des lieux des stocks de biomasses durables disponibles pour éviter d'avoir recours aux biomasses non durables type pellets importés d'Amérique...¹
- La **flexibilité** dans la consommation électrique apparaît à plusieurs endroits de la DPR. Mais la vision défendue par le Gouvernement reste assez floue. Une seule certitude : la seule flexibilisation des tarifs à la marge, si elle est nécessaire, ne sera pas suffisante pour permettre aux citoyens et aux PME de

¹ Plus d'infos : <https://www.iew.be/les-defis-de-la-chaleur-renouvelable-en-wallonie/>

devenir de véritables *prosumers*.²

- **L'éolien.** La DPR est quasi silencieuse sur la manière de concilier les multiples intérêts qui s'affrontent sur le terrain et les objectifs de production à atteindre. Seule l'adaptation de la *pax eolienica* est mentionnée. Or, ce catalogue de mesures, adopté par le précédent gouvernement, s'il vise à lever différents freins rencontrés par le secteur, est tout à fait insuffisant pour répondre à l'ambition énoncée par la nouvelle DPR.³
- **Pour le photovoltaïque,** même question ! Comment concilier l'urgence d'installer du photovoltaïque de qualité en Wallonie et l'impression à la lecture de la DPR que le seul but du Gouvernement est de baisser encore les niveaux de soutien pour les nouvelles installations. A l'inverse on regrette vivement le report de la tarification prosumer de 5 ans pour les installations existantes. Rappelons que même avec une taxe prosumer, la rentabilité des installations déjà en place resterait en ligne avec les promesses faites, soit une rentabilité de 7 %. La situation actuelle est injuste pour tous les Wallons qui n'ont pas de panneaux et qui paient pour le développement de notre réseau de distribution d'électricité.

Tous ces points nous renvoient à la question qui est au cœur du débat énergétique et qui est très floue dans la DPR : **comment va-t-on financer ce chantier ?** Question subsidiaire : comment répartir l'investissement entre les différents utilisateurs (les industries, grandes entreprises, PME, citoyens) ? Le volet fiscalité environnementale est lui aussi quasi inexistant...

Pour savoir si le Gouvernement Arc en ciel se transformera en gouvernement "Soleil", on attendra donc la sortie du Plan Air Climat Energie 2030.

² Description *Prosummateur* est un néologisme issu du terme anglais *prosumer* qui cherche à décrire les tendances qu'ont les consommateurs à se professionnaliser et s'approcher de la figure de producteur. ©Wikipédia

³ Plus d'infos : <https://www.iew.be/pour-une-croissance-de-qualite-de-leolien-en-wallonie/>



LA LÉGISLATURE DE LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ? CA AVANCE...



ARNAUD
COLLIGNON

Stopper la construction de logements excentrés qui nous rendent toujours plus dépendants du transport individuel. A la place, isoler massivement et profondément le logement existant, et en profiter pour l'adapter à l'évolution de la population qui est aujourd'hui plus âgée et constituée de ménages plus petits. Voilà un des chantiers prioritaires du nouveau gouvernement de Wallonie ! La Déclaration de politique régionale va clairement dans le bon sens... Mais n'est sans doute pas à la hauteur du défi.

Comment passer de 1%/an du parc de logements rénovés chaque année, souvent de manière superficielle (les châssis de fenêtre, parfois le toit, ...) à 3%/an rénovés de manière profonde (les parois, la ventilation...) et ce, endéans les 10 ans ?

Pour y arriver nous allons devoir devenir des *Natural Born Renovateurs*... Cela ne va pas se faire tout seul. Le déclic doit (aussi) venir du nouveau gouvernement dont la contribution est de créer un cadre propice à notre transformation. C'est assurément un des, sinon LE chantier de la législature...

De l'argent public

Pour le secteur résidentiel, l'investissement total pour rénover notre parc de logement est estimé à 1,2 milliards €/an en moyenne sur les 5 prochaines années. C'est trois fois plus qu'aujourd'hui. Et ces investissements doivent croître sans cesse jusque 2040... La répartition entre argent public et privé varie selon l'efficacité des politiques mises en place. Aujourd'hui, le centre d'étude *Climact* calcule que nous recevons 1€ d'aide publique pour investir 4 € d'argent privé. Mais est-ce suffisant ? Des économistes comme Pierre Laroutourrou estiment qu'il faudrait atteindre 1 € d'argent public par € d'argent privé...

Deux certitudes. Il va falloir trouver des moyens supplémentaires publics et ce, dans un contexte budgétaire difficile pour les gouvernements ! Les pistes de financement sont multiples. Lâcher la bride à la dette publique pour lancer une vague d'investissements massifs comme le proposent certains économistes et

politiques pourrait bien être la seule option viable étant donné les montants nécessaires... C'est le moment ! La Wallonie emprunte à taux très bas voire négatif actuellement. Parallèlement, on peut aussi ré-allouer certains budgets incompatibles avec la crise climatique. On pense aux importants budgets *aéroports* de la Wallonie...

MILLIONS D'EUROS	2017	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
FONDS PUBLICS	75	228	277	435	516	561	401	336
FONDS PRIVÉS	302	911	1109	1739	2064	2243	1605	1345
EFFET DE LEVIER MOYEN	4	4	4	4	4	4	4	4

*Estimation des budgets publics et privés nécessaires d'ici 2050 pour la rénovation privée en maintenant l'« effet de levier » actuel, c'est à dire la part d'argent public nécessaire pour susciter l'investissement privé.
(Climact, stratégie rénovation 2050)*

Sur ce point la Déclaration de politique régionale du nouveau gouvernement Wallon précise que “le gouvernement augmentera significativement les montants et optimisera l’octroi des primes et des prêts à taux zéro”. Dont acte. A voir si le budget suivra en proportion des moyens nécessaires !

Que la force du rénovateur soit en nous !

On aura beau mettre tout l’argent public du monde sur la table, si les propriétaires des logements ne deviennent pas des rénovateurs nés, rien ne se passera. Et là, il reste du travail.

Il va falloir être pédagogue aussi bien pour les acteurs de la rénovation que pour les autorités. Pour ceux qui habitent un logement assez ancien et mal isolé surtout, rénover peut devenir une opération économiquement très intéressante. Fini les factures qui grèvent le budget. On les remplace par un crédit à taux zéro et une mensualité bien moins élevée. Et une fois l’emprunt terminé, c’est pur bénéfice pour le ménage !

Encore faut-il que les gens aient conscience de l'intérêt financier de la manœuvre ! Ca ne se fera pas tout seul, il faut « dynamiser » l'information vers le grand public, aller trouver les Wallons aux moments propices à la rénovation (au moment des transferts de propriété, des déménagements) et leur montrer de manière individualisée et ciblée leur intérêt, et ce, avec leurs propres mots ! Et il faut les accompagner pas à pas dans leur projet.

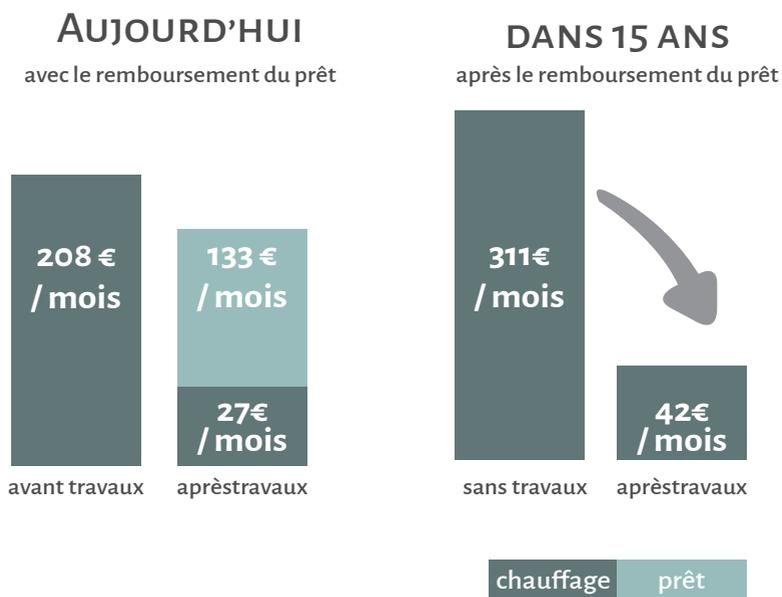


Illustration de l'intérêt financier d'une rénovation (pour un logement peu isolé).
(Source : Négawatt)

Des nouveaux acteurs émergent en Wallonie comme **Corénove**¹ qui propose de faire le lien entre le propriétaire et des entreprises locales, de les accompagner dans les devis ou le suivi des travaux. Le Gouvernement doit promouvoir et accompagner ces initiatives et prévoir des budgets supplémentaires pour les « frais de transaction » qui en découleront.

Là encore, le nouveau gouvernement annonce dans sa DPR qu'il « renforcera, tout en les rationalisant, les outils d'information et d'accompagnement des citoyens en matière d'énergie ». Toutefois, le sentiment demeure que la complexité du défi n'est pas intériorisée par nos décideurs.

¹ <https://corenove.be/>

Aider les propriétaires précarisés

Que l'on soit trop vieux pour faire des travaux, qu'on n'ait pas les moyens d'avancer l'argent, ou que la gestion d'une rénovation soit tout simplement hors d'atteinte face aux autres aléas de la vie..., beaucoup de personnes qui habitent des logements mal isolés et pour lesquels une rénovation serait urgente et très intéressante financièrement doivent faire l'objet d'un accompagnement différencié et ciblé. Il va falloir appuyer les acteurs sociaux de terrain dans ce rôle.

En bout de course, il restera toujours une part de la population en 2030 qui vivra dans des passoires énergétiques... Si une taxe carbone voit le jour d'ici là, ce qui semble absolument nécessaire pour le climat, il faudra veiller à compenser financièrement les hausses de factures pour ces personnes... Le droit à se chauffer correctement n'est pas négociable !

Simplifier la vie !

En parallèle, la Wallonie doit poursuivre le grand chantier de la simplification administrative et réglementaire. Elle va devoir se transformer en un chantier géant ! Aujourd'hui que ce soit pour installer un container ou mettre un échafaudage, les procédures sont, dans certaines communes, longues et pénibles. Facilitons la vie aux *rénovateurs nés*.

Au niveau des aides publiques, le nouveau système de primes et de prêts à taux zéro vient d'être revu en profondeur. Les modifications sont positives, mais il faudra voir à l'usage si le système d'octroi ne peut être simplifié davantage (notamment les contrôles de travaux à réaliser pour débloquer les primes ...).

Donner la carotte, préparer le bâton

D'ici la fin de la législature, les balises doivent être posées en matière d'obligation de rénovation. Au même titre qu'on ne peut louer un logement insalubre, il deviendra à terme interdit de louer une passoire énergétique. La date et le timing devront être discutés notamment avec les acteurs sociaux pour éviter que cela n'entraîne/n'accélère la crise du logement chez les ménages les plus précarisés. Là, bonne nouvelle, le nouveau gouvernement prévoit l'instauration de "normes énergétiques à respecter pour les biens mis en location pour la première fois" et l'extension du système aux autres locations après 2025. Il faudra donc bien voir les seuils qui seront proposés et revoir le timing.

En attendant et progressivement, un système de bonus, par exemple via le pré-compte immobilier, doit progressivement inciter les propriétaires-bailleurs à rénover... Rappelons que les propriétaires-bailleurs en Belgique sont (très) bien lotis en matière fiscale, les loyers n'étant pas taxés... Il est donc normal de les faire participer, d'autant que cela augmentera la valeur de leur bien.



UN TOURISME LOCAL DE QUALITÉ, MAIS...



MARIE
SPAËY

Sur le plan des objectifs en matière de tourisme, la Déclaration de politique régionale affiche de belles avancées, notamment par sa volonté de valoriser un tourisme de proximité basé sur une mobilité douce, la mise en valeur du patrimoine naturel dans le cadre d'un tourisme durable et la promotion d'écolabels pour les établissements touristiques. Mais, le soutien à l'essor du transport aérien au départ de la Wallonie présent dans cette DPR ou l'absence de référence à la durabilité au niveau du soutien aux opérateurs ne constituent-ils pas une contradiction qui interroge sur la possibilité d'obtenir des résultats suffisants ?

Au niveau des points positifs de la Déclaration de politique régionale, on notera :

- La volonté de développer un tourisme de proximité (via la valorisation des attractions wallonnes auprès des Wallons).
- Le souhait d'améliorer l'accessibilité des sites touristiques wallons en misant sur les gares et les liaisons ferroviaires internationales et en combinant des offres de mobilité douce à partir de gares pour des séjours de courte durée, ainsi que l'offre de transport en commun le week-end et les jours fériés pour les grands sites touristiques wallons.
- La volonté de fédérer les organismes touristiques autour de deux identités fortes, dont l'une liée au patrimoine naturel et à la durabilité.
- La promotion d'écolabels et d'établissements labellisés, notamment dans le domaine du tourisme d'affaires.
- La promotion de circuits courts.
- Le souhait de faire de l'Eau d'Heure un site exemplaire au niveau durabilité.
- L'intégration de formation en tourisme durable dans le cadre des formations destinées à professionnaliser et faire évoluer le secteur.

Au niveau des manques et des points qui mériteraient une attention accrue, nous soulignons :

- Qu'il faut prendre des mesures plus drastiques pour limiter l'utilisation de l'aérien au départ de la Wallonie à des fins de tourisme et de loisirs pour

réduire l'impact environnemental de ce secteur; au besoin, une étude sérieuse de l'impact économique réel du développement de ce secteur, tenant compte des investissements publics réalisés, du nombre d'emplois créés et de la balance commerciale (entre sortie des capitaux des Wallons et des populations limitrophes qui vont passer leurs vacances ailleurs et rentrées régionales dues aux arrivées touristiques) devrait être entreprise.

- Qu'il faudrait que le gouvernement wallon adopte des indicateurs permettant le suivi des mesures prises pour un développement touristique plus durable (par exemple, pourcentage d'établissements écolabellisés, pourcentage de circuits promus se basant sur des formes de mobilité alternative, pourcentage des investissements investis pour rendre les infrastructures touristiques plus durables, etc.). Ces indicateurs devraient être liés à des systèmes de internationaux permettant la comparaison des destinations sur le plan de la durabilité¹; ces indicateurs devraient intégrer les investissements réalisés pour promouvoir divers modes de transport (vélo, voiture, aérien etc.).
- Qu'une attention accrue pourrait être accordée au développement d'une offre écotouristique accessible à tous, via notamment le développement de l'offre en transports en commun le week-end et les jours fériés pas uniquement pour l'accès aux grands sites touristiques mais également pour un tourisme plus diffus et respectueux de l'environnement social et naturel ; des promenades nature balisées au départ de gares sont à développer en Wallonie, sur le modèle des « Arrêts verts », ainsi que les infrastructures (ex. pistes cyclables en site propre) permettant la création de circuits écotouristiques accessibles et associés à une mobilité durable.
- Qu'il faudrait mieux intégrer la notion de qualité de vie des riverains, notamment au niveau de la réglementation des hébergements de terroir.
- Qu'il convient de ne pas soutenir et promouvoir trop d'écolabels différents, afin de ne pas semer la confusion dans l'esprit du consommateur (trop d'écolabels tuent les écolabels).
- Qu'il faut veiller à lier les aides et accompagnements qui s'appliquent au secteur (hébergements, attractions, tour-opérateurs...) à des mesures concrètes en matière de durabilité; à ce titre, la notion de « durabilité » manque dans le plan à destination de l'HORECA.
- Que, outre les formations visant à professionnaliser le secteur, il faudrait agir au niveau de l'offre et prévoir et diffuser un/des outils de sensibilisation permettant aux touristes de mesurer l'empreinte écologique (et sociale) de

¹ <https://www.iew.be/laissons-nous-rever-a-quoi-ressemblerait-une-destination-durable/>

leurs vacances et séjours, ainsi que réaliser un bilan annuel de l'impact du tourisme des Wallons sur l'environnement et le climat; ce travail pourrait venir enrichir les travaux sur les indicateurs déjà réalisés et prévus (notamment le Tableau de bord de l'environnement wallon).

- Qu'il est essentiel d'intégrer les modes doux (marche, vélo...) au niveau des actions prévues en termes d'amélioration de la signalétique et des places de stationnement (en n'hésitant pas à diminuer le nombre de places disponibles pour les voitures au profit de celles pour des modes de transports moins impactants).

En somme, si l'on peut se réjouir d'une série de dispositions dans la Déclaration de politique régionale en faveur d'un tourisme plus durable se basant sur la valorisation du patrimoine naturel wallon, il convient de veiller à l'intégration effective aux politiques des points d'attention mentionnés ci-dessus et à la cohérence globale des mesures, afin que les bénéfices de certaines d'entre-elles ne soient pas anéantis par la non prise en charge de problèmes créés par d'autres.

Le tourisme et les loisirs offrent une occasion unique de découvrir la nature, l'altérité et une autre façon de consommer. Les espaces de découvertes et d'innovation créés dans le cadre du tourisme peuvent servir de véritables « laboratoires de la Transition ». Il ne faudrait pas que la Wallonie se prive de cette opportunité par des politiques trop peu ambitieuses ou incohérentes.



DES SILLONS PLUTÔT CONVENTIONNELS



LIONEL
DELVAUX

La Déclaration de politique régionale accorde une place particulièrement importante au chapitre relatif à l'agriculture et à l'alimentation. Il est cependant assez difficile d'y trouver tant une analyse approfondie des enjeux qu'un projet clair pour l'agriculture wallonne. Certaines mesures ou orientations sont a priori intéressantes mais les éléments contextuels laissent entendre que l'ambition potentielle n'est pas assumée ou que les moyens risquent de manquer.

Quelques arbitrages pour la prochaine PAC

Dans le cadre de sa stratégie régionale de la PAC 2021-2027, la DPR annonce certains arbitrages clairs, positifs pour l'agriculture et l'environnement :

- une meilleure redistribution des aides directes via une augmentation du régime de paiements redistributif pour les premiers hectares ;
- l'intention d'utiliser de façon « ambitieuse » les éco-schemes qui permettent de mobiliser des moyens du 1^{er} pilier de la PAC pour soutenir des pratiques favorables à l'environnement ;
- l'instauration d'un soutien couplé pour les cultures de protéagineux (légumineuses) et d'une prime à l'herbe ;
- l'ambition d'atteindre au moins 30 % de surfaces en agriculture biologique d'ici à 2030 et l'élaboration d'un plan stratégique en ce sens.

Néanmoins, la DPR n'aborde pas le principal problème : une réduction très substantielle des moyens pour la prochaine PAC, principalement des budgets affectés au 2^e pilier. Certes, l'utilisation d'éco-schemes (premier pilier) peut compenser pour partie cette diminution mais l'enjeu n'est pas la *business as usual* mais bien d'en faire davantage au regard des indicateurs environnementaux. L'une des options les plus réalistes serait de revoir à la hausse le niveau de base des bonnes pratiques agricoles et environnementales (la conditionnalité) mais ce mot est absent du texte de la DPR.

Des agriculteurs mieux conseillés pour réduire l'utilisation des pesticides

La DPR prévoit le développement d'un système de conseil agricole indépendant et agréé et, en corollaire, la scission des activités de vente et de conseil pour les pesticides et les engrais. Ce projet devrait constituer une réelle politique de rupture, avec un double bénéfice économique et environnemental. Or, cette mesure ne semble pas liée à une réelle ambition de réduire la dépendance de l'agriculture wallonne aux pesticides. La DPR ne prévoit pas d'objectif en terme de réduction des pesticides et entend atteindre l'objectif de réduction à travers la stratégie nationale de la prochaine PAC et les mesures classiques : formation, recherche et encadrement. La mise en place d'un tel système de conseil est pourtant une réelle opportunité de revoir en profondeur l'articulation entre ce service de conseil et la recherche et l'encadrement et d'aller un cran plus loin en organisant l'accompagnement de la transition vers des systèmes agroécologiques / biologiques pour des agriculteurs qui le souhaitent.

Vers plus d'autonomie fourragère des élevages wallons

Si l'objectif est clair, la DPR ne donne aucune indication sur ses ambitions¹ et les moyens à mettre en œuvre pour y arriver à l'exception d'une volonté de créer de la valeur en incitant les naisseurs à s'inscrire dans un système naisseurs-engraisseurs. Rien n'est dit à propos du maintien de l'aide couplée existant actuellement et incitant à produire au-delà de l'autonomie fourragère. Relevons néanmoins une mesure concrète plus indirecte, l'aide couplée aux protéagineux annoncée dans la prochaine PAC qui permettra de produire en Wallonie des substituts au soja.

Vers une agriculture s'inscrivant dans l'économie circulaire

Le gouvernement entend également ré-inscrire l'agriculture dans la boucle de l'économie circulaire. Les propositions, là aussi, sont plutôt générales et ne permettent pas de mesurer l'inflexion envisagée. Ainsi, le gouvernement entend soutenir les pratiques agricoles réduisant les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre et les pratiques permettant d'augmenter le captage carbone et d'améliorer le cycle des éléments nutritifs. Il encouragera également la biométhanisation et la production d'énergie par l'agriculture, à l'échelle locale à travers des aides. Difficile de percevoir une inflexion claire eu égard à ce qui se fait déjà...

¹ quel niveau de réduction des importations de soja ou quel niveau d'autonomie pour l'élevage wallon ?

Globalement, peu d'éléments relèvent la nécessité d'assurer la transition vers un autre modèle agro-alimentaire pour faire face conjointement aux crises climatique et de la biodiversité, à l'impossibilité de concilier la durabilité et la production pour un marché mondialisé et la diminution progressive attendue des subides PAC. La transition de nos systèmes agricole et alimentaire se fera donc à la marge, principalement soutenue par les dynamiques citoyennes et les politiques volontaristes en lien avec l'alimentation.



CONCLUSION

LES LIGNES BOUGENT...

Ne boudons pas notre plaisir. Jamais la question climatique n'a occupé une place si centrale dans une Déclaration de politique régionale (DPR) wallonne. Des mois de mobilisation sont passés par là. Et *in fine*, le Gouvernement de Wallonie va dans la bonne direction.

L'objectif et le cadre sont donc posés par ce «gouvernement du climat», mais,... la manière d'atteindre cet objectif reste à ce stade floue.

Ce dossier vous a permis de découvrir, matière par matière, les points forts et les faiblesses de cette Déclaration que les experts de la fédération ont passée aux cribles.

Si ce travail intéresse les membres du Gouvernement et du Parlement de Wallonie, il constitue – et c'est essentiel - un outil de suivi des politiques publiques pour l'ensemble des citoyens wallons.

En effet, pour ceux qui, comme nous, luttent depuis des années pour améliorer notre environnement, la lecture de ce catalogue d'intentions du Gouvernement nous fait mesurer tout le chemin parcouru. Mais elle nous rappelle aussi, et surtout, que le plus dur reste à faire: transformer ces intentions en actions. Le Gouvernement du climat se jugera dans la durée...

Mettez ce dossier DPR de côté, il est précieux si l'évaluation en continu de l'action gouvernementale vous intéresse! Et dans 5 ans au plus tard, il vous permettra de vérifier la fiabilité des femmes et hommes politiques relativement à leur programme non pas électoral mais de gouvernants...



INTER-ENVIRONNEMENT
WALLONIE ASBL

RUE NANON, 98
5000 NAMUR

WWW.IEW.BE